

## CONTRAT D'AUTORISATION POUR LES PODCASTS ASSOCIATIFS

<b>Les Sociétés d'Auteurs</b>	<p>La Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (<b>SACEM</b>), société civile dont le siège social est sis 225, avenue Charles de Gaulle, 92528 Neuilly-sur-Seine</p> <p>La Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique (<b>SDRM</b>), société civile dont le siège social est sis 225, avenue Charles de Gaulle, 92528 Neuilly-sur-Seine</p>
<b>Le Contractant</b>	<p>L'association</p> <p>Les « <b>Sociétés d'Auteurs</b> » et le « <b>Contractant</b> » sont également désignés ci-après individuellement la « <b>Partie</b> » et conjointement les « <b>Parties</b> ».</p>
<b>Définition</b>	<p>« <b>Œuvre(s) Musicale(s)</b> » : les œuvres musicales avec ou sans parole. Les Œuvres Musicales sont également désignées ci-après « <b>Œuvre(s)</b> ».</p> <p>« <b>Utilisateur</b> » : la personne physique habilitée à utiliser le Service dans les strictes limites prévues aux présentes.</p> <p>« <b>Téléchargement à la Demande</b> » : toute action permettant à l'Utilisateur de recevoir un fichier de données reproduisant exclusivement une Œuvre en vue de sa fixation sur une unité de stockage.</p> <p>« <b>Ecoute à la Demande</b> » : toute action permettant à l'Utilisateur d'écouter sans faculté de Téléchargement à la Demande, une Œuvre dans son intégralité, de telle sorte que l'Utilisateur puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit.</p> <p>« <b>Podcast</b> » : il convient d'entendre, au sens du présent contrat, les créations sonores conçues et/ou créées pour être diffusées à la demande directement en ligne sans diffusion préalable par voie hertzienne ou par tout autre procédé de communication au public.</p>
<b>Service Autorisé</b>	<p><b>1.</b> Les Sociétés d'Auteurs délivrent au Contractant l'autorisation non-exclusive d'exploiter des Œuvres du répertoire de la SACEM à titre gratuit au sein de Podcast(s) à des fins d'Ecoute à la Demande et/ou de Téléchargement à la Demande sur le site internet <a href="https://radiodeclic.fr/">https://radiodeclic.fr/</a>, (ci-après le « <b>Service</b> »).</p> <p>Cette autorisation est strictement réservée à l'usage privé et dans le cadre du cercle de famille de l'utilisateur. Elle est délivrée au titre du droit de représentation et du droit de reproduction et couvre (i) le droit de représentation pour les Œuvres exploitées dans le cadre du Service, notamment dans les programmes et au sein des publicités, le cas échéant, et (ii) le droit de reproduction pour les Œuvres exploitées dans le cadre du Service, à l'exclusion des Œuvres au sein des publicités, le cas échéant.</p> <p><b>2.</b> Cette autorisation est délivrée sous réserve que le budget annuel de fonctionnement du Service du <b>Contractant</b> pendant la durée de la présente autorisation soit inférieur ou égal à 20 000€. Les <b>Parties</b> conviennent de se rencontrer afin de régulariser les exploitations intervenues en cas de dépassement du budget annuel de fonctionnement précité.</p>

	<p><b>3.</b> Cette autorisation est strictement limitée à l'exploitation du Service directement opéré et offert à l'Utilisateur par le <b>Contractant</b>. Toute forme de commercialisation commune dite « bundle » du Service avec tout produit et/ou service ainsi que toute forme d'exploitation dite « premium » en association avec une marque et/ou un tiers à des fins publicitaires sous quelque forme que ce soit (sponsoring, affiliation, etc.) est exclue de la présente autorisation.</p> <p><b>4.</b> L'autorisation concédée par les <b>Sociétés d'Auteurs</b> au <b>Contractant</b> ne saurait porter en aucune façon préjudice à l'application des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à la rémunération pour copie privée au titre des copies réalisées par l'utilisateur, pour les besoins d'un usage strictement et exclusivement privé, des œuvres du Répertoire auxquelles il a licitement accès en vertu et dans les limites prévues aux présentes.</p>
<p><b>Durée &amp; Territoire</b></p>	<p>Cette autorisation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les territoires de la France, du Luxembourg et de la Principauté de Monaco. Elle se renouvellera ensuite par tacite reconduction par période de 12 mois, si elle n'est pas dénoncée par l'une ou l'autre des <b>Parties</b> par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 mois avant l'expiration de chaque période de validité.</p>
<p><b>Régularisation</b></p>	<p>Au vu des déclarations d'exploitations transmises par le Contractant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, et en application des conditions tarifaires applicables, le montant total de la redevance due par le Contractant pour l'exploitation de son Service est de <b>40,00 € H.T.</b> (quarante euros hors taxes).</p> <p>Le Contractant s'engage à payer aux Sociétés d'Auteurs la somme visée ci-dessus à la signature du présent contrat.</p> <p>Sous réserve du respect par le Contractant du paiement de la somme précitée, les Sociétés d'Auteurs se déclarent remplies de tous droits, s'agissant de l'exploitation des Œuvres du Répertoire à titre gratuit au sein de Podcast(s) à des fins d'Ecoute à la Demande et/ou de Téléchargement à la Demande sur le Service entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et les 31 décembre 2022 pour les territoires de la France, du Luxembourg et de la principauté de Monaco.</p>
<p><b>Conditions Tarifaires</b></p>	<p><b>1.</b> Le forfait annuel applicable à l'exploitation objet des présentes est de <b>40€ H.T.</b> (quarante euros hors taxes).</p> <p><b>2.</b> La SACEM adressera au <b>Contractant</b>, au début de chaque période annuelle, une facture établie sur la base du tarif précité. Cette facture sera payable à réception par le <b>Contractant</b>.</p> <p>En cas de retard dans le paiement de la rémunération exigible en vertu des présentes, le <b>Contractant</b> s'engage à payer aux <b>Sociétés d'Auteurs</b> de plein droit : (i) une indemnité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante multiplié par le montant des sommes exigibles, toutes taxes comprises ; (ii) les frais et débours consécutifs au(x) procédure(s) de recouvrement mise(s) en œuvre par les <b>Sociétés d'Auteurs</b>, avec un montant minimum de 40€ H.T.</p> <p><b>3.</b> Le montant de la rémunération susvisée est majoré des taxes et cotisations en vigueur, telles que notamment la TVA ainsi que les contributions diffuseur.</p>
<p><b>Obligations Administratives</b></p>	<p>Le <b>Contractant</b> adresse aux <b>Sociétés d'Auteurs</b> au plus tard 30 jours après le terme du présent contrat, la liste des Œuvres écoutées et/ou téléchargées, en précisant le titre et la durée, les noms et prénoms des auteurs, compositeurs et arrangeurs.</p>

	<p>Le <b>Contractant</b> reconnaît aux <b>Sociétés d'Auteurs</b>, ou aux personnes mandatées par ses dernières, la faculté de contrôler le respect de toutes les obligations entrant dans l'objet du présent contrat et s'engage à conserver, au cours de l'exécution du présent contrat et pendant une période de 5 ans ci-après, l'ensemble des éléments visés au paragraphe précédent.</p>
<p><b>Droits Réservés</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le <b>Contractant</b> est responsable des aménagements apportés par lui aux œuvres du Répertoire qu'il utilise pour satisfaire aux exigences de son Service. D'une façon absolue, ces aménagements ne doivent pas altérer le caractère de l'œuvre, le droit moral de l'auteur étant expressément réservé.</li> <li>2. L'autorisation donnée en vertu du présent contrat ne concerne pas les droits dérivés tels que le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, le droit de traduction et les droits graphiques (c'est-à-dire les droits attachés notamment à l'utilisation du texte des paroles et des partitions).</li> <li>3. Il est expressément rappelé que demeurent réservés les droits voisins du droit d'auteur, ainsi que tous les autres droits non administrés par les <b>Sociétés d'Auteurs</b> (tels que notamment les droits afférents aux répertoires de la SACD, de la SCAM ou de l'ADAGP) qui pourraient être concernés par la présente autorisation. Il appartient au <b>Contractant</b> d'obtenir les autorisations préalables nécessaires à ce titre.</li> </ol>
<p><b>Clauses finales</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le <b>Contractant</b> s'engage à prendre les mesures techniques nécessaires pour empêcher toute utilisation non autorisée par les <b>Sociétés d'Auteurs</b> des Œuvres exploitées dans le cadre de son Service.</li> <li>2. La SACEM est en charge de l'administration et la mise en œuvre des stipulations du présent contrat pour le compte des <b>Sociétés d'Auteurs</b>.</li> <li>3. Le <b>Contractant</b> ne peut transférer, à titre quelconque, le bénéfice du présent contrat à un tiers ou l'y subroger totalement ou partiellement, sauf accord préalable des <b>Sociétés d'Auteurs</b>. La SACEM et la SDRM peuvent chacune transférer le bénéfice du présent contrat à l'une d'entre elles.</li> <li>4. Le présent contrat est régi par la loi française et notamment le Code de Propriété Intellectuelle français. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation et l'exécution du présent contrat sera soumis aux tribunaux français compétents.</li> <li>5. Par « <b>Données Personnelles</b> », il convient d'entendre, au sens du présent contrat, toute information relevant du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « <b>Règlement</b> »), qui permet d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique individu (notamment, sans que cette liste soit limitative, toute référence à un numéro d'identification, tels que les codes ISWC).</li> </ol> <p>Le traitement des données et informations pour l'exécution du présent contrat est soumis au Règlement. S'agissant des Données Personnelles reçues de l'autre <b>Partie</b>, chaque <b>Partie</b> s'engage à respecter ledit Règlement (et s'assurer que ses administrateurs, directeurs, employés, agents et opérateurs ainsi que les employés desdits opérateurs le respectent également) et notamment les obligations suivantes : ne pas utiliser ou divulguer les données ou informations traitées à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat, à moins que la loi ne l'exige ; prendre toutes les mesures permettant d'empêcher toute utilisation détournée ou frauduleuse des données et fichiers informatiques traités.</p>

	<p>Les informations recueillies par la SACEM dans le cadre du présent contrat font l'objet d'un traitement afin de percevoir des redevances de droit d'auteur, notamment la facturation, la comptabilisation ainsi que le recouvrement, et seront stockées jusqu'au terme du présent contrat ainsi que jusqu'à l'expiration de la durée légale de stockage. Les destinataires de ces informations sont la SACEM, ses partenaires et/ou organismes sociaux, financiers et fiscaux.</p>
<p><b>Signature des exemplaires</b></p>	<p>Le présent contrat (en ce compris ses annexes et/ou avenants, le cas échéant) peut être signé en un ou plusieurs exemplaires, chaque copie signée étant réputée être un original, ces copies constituant ensemble un seul et même instrumentum. Les copies signées des pages de signature dudit contrat transmis soit par fac-similés, soit par versions électroniques sous format « PDF » (Portable Document Format) sont considérées comme des originaux juridiquement contraignants pour les <b>Parties</b> et ces dernières renoncent formellement à s'y opposer. Chaque <b>Partie</b> adressant un fac-similé ou un PDF signé du contrat pourra également adresser une version originale signée sous format papier, étant précisé que l'absence d'un tel envoi n'affectera pas la validité ni le caractère exécutoire et juridiquement contraignant du présent contrat.</p>

Fait à Nancy en deux exemplaires originaux. En cas de différence entre les dates de signatures ci-dessous, la plus récente sera considérée comme la date de signature du présent contrat.

Pour le **Contractant**

Pour les **Sociétés d'Auteurs**

Nom:

Nom:

Date:

Date: